

Image not found or type unknown



Reprise d'exploitation d'un fonds de commerce

Par **tasfar**, le **17/02/2012** à **21:19**

Bonjour,

Lors de la reprise par les copropriétaires (coheritiers) de l'exploitation d'un fonds de commerce fermé depuis 10 ans et dont une partie des loyers n'a pas été réglée au propriétaire-bailleur du local, quelles sont les étapes à suivre sur le plan administratif ?

Faut-il commencer par régler les arriérés de loyer ou bien l'établissement des documents nécessaires à l'exploitation sachant que le gérant est copropriétaire de ce fonds de commerce ?

Merci.